2026-044

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN *ARRONDISSEMENT DE BELLEY* *CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES*

Délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2026
Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

Etaient présents (12)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Gaultier MILLIERET, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Cindy ROUTIER, Daniel COLLIN.
Absents (3)	Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY.
Procurations (3)	Emilie FUENTES à Anne-Marie VANET, Aristide BRUNET à Régis MOLLEX, Marie MACHEREY à Eric BANNET.
Secrétaire de séance *Conseillers en exercice : 15*	Elisabeth TRAVAIL Présents : 12 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 15

2026-044 – Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école et la construction d'une garderie – Approbation du plan de financement prévisionnel -

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu la délibération n° 2025-042 en date du 15 décembre 2025 approuvant la phase APD du projet de rénovation énergétique de l'école et de construction d'une garderie périscolaire et son coût prévisionnel ;

Considérant que les études complémentaires et l'évolution du coût des travaux ont conduit à actualiser le montant prévisionnel de l'opération ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'approuver le montant modifié de l'opération ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel ;

Considérant que la commune souhaite solliciter une subvention auprès de l'État au titre des différents dispositifs : DETR / DSIL / Fonds vert, ainsi qu'auprès du Département afin de contribuer au financement de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260929-2026-044-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026

1) Rénovation énergétique de l'école :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'oeuvre	115 930,00 €	Aide publique de l'Etat – DETR demandée	256 050,00 € (20 %)
Etudes	61 816,50 €	Autres aides publiques – Département	51 336,00 €
Travaux	1 102 490,00 €	Autres aides publiques – Région	150 000,00 €
		Fonds propres	588 850,50 €
		Emprunt	234 000,00 €
TOTAL dépenses HT	**1 280 236,50 €**	**TOTAL financement**	**1 280 236,50 €**

2) Construction de la garderie périscolaire :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'oeuvre	49 684,00 €	Aide publique de l'Etat – DETR demandée	109 180,00 € (20 %)
Etudes	38 807,00 €	Autres aides publiques – Département	58 956,00 €
Travaux	457 417,00 €	Fonds propres	287 772,00 €
		Emprunt	90 000,00 €
TOTAL dépenses HT	**545 908,00 €**	**TOTAL financement**	**545 908,00 €**

Le montant définitif de l'autofinancement communal sera ajusté en fonction des subventions effectivement obtenues et du coût définitif de l'opération.

- **De solliciter** auprès de l'État une subvention au titre de la **DETR / DSIL / Fonds vert / autre dispositif**, pour le financement du projet de rénovation énergétique de l'école et de construction d'une garderie,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, le cas échéant, d'autres aides financières susceptibles d'être accordées par tout autre organisme susceptible de participer au financement de cette opération.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à l'exécution de l'opération.
- **De préciser** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, Damien GUICHON

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication le 18/09/2026
Et de sa télétransmission en Préfecture le 29/09/2026.
Le Maire, Damien GUICHON

MAIRIE DE CORBONOD * 01 (AIN)

Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260929-2026-044-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026

2026-045

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN *ARRONDISSEMENT DE BELLEY* *CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES*

Délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2026
Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

Etaient présents (12)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Gaultier MILLIERET, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Cindy ROUTIER, Daniel COLLIN.
Absents (3)	Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY.
Procurations (3)	Emilie FUENTES à Anne-Marie VANET, Aristide BRUNET à Régis MOLLEX, Marie MACHEREY à Eric BANNET.
Secrétaire de séance *Conseillers en exercice : 15*	Elisabeth TRAVAIL Présents : 12 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 15

2026-045 – Attribution d'une subvention exceptionnelle aux communes sinistrées par les incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de faire un don d'un montant de **1 000,00 €** à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Coordonnées bancaires de l'Association des maires de France (AMF) :
IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, Damien GUICHON

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication le 18/09/2026
Et de sa télétransmission en Préfecture le 29/09/2026
Le Maire, Damien GUICHON

MAIRIE DE CORBONOD * 01 (AIN)

Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260929-2026-045-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN *ARRONDISSEMENT DE BELLEY* *CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES*

Délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2026
Maire : Monsieur Damien GUICHON, Maire de CORBONOD

Etaient présents (12)	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Anne-Marie VANET, Eric BANNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Gaultier MILLIERET, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Patrick CHAPEL, Cindy ROUTIER, Daniel COLLIN.
Absents (3)	Emilie FUENTES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY.
Procurations (3)	Emilie FUENTES à Anne-Marie VANET, Aristide BRUNET à Régis MOLLEX, Marie MACHEREY à Eric BANNET.
Secrétaire de séance	Elisabeth TRAVAIL
Conseillers en exercice : 15	Présents : 12 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 15

2026-046 – Désignation des garants pour les coupes affouagères

Monsieur le Maire indique qu'au cours de la réunion du 15 décembre 2025, le Conseil Municipal a validé le programme des coupes pour l'année 2026 proposés par l'ONF en forêt communale relevant du régime forestier.
Lors de cette réunion, il manquait trois bénéficiaires solvables à nommer pour assurer la bonne exploitation des bois délivrés en affouage, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, pour la parcelle 2.
Également, à la suite du changement de conseil municipal datant du 20 mars 2026, trois nouveaux bénéficiaires solvables doivent être renommés pour les affouages en parcelle 13 (état d'assiette 2025) dont le bois sera aussi délivré en 2026.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de **NOMMER** les garants suivants :

- **M. BACK Jean-Luc**
- **M. CLARY Maxime**
- **M. ROCHE Michel**

} **AFFOUAGE ETRANGINAZ (parcelle 2)**

- **M. BOUSSARD Gérald**
- **M. PEROUCHET Patrick**
- **M. PEROUCHET Sylvain**

} **AFFOUAGE CABANE A PELEGRINI (parcelle 13)**

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, Damien GUICHON

La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication le 18/09/2026
Et de sa télétransmission en Préfecture le 29/09/2026.
Le Maire, Damien GUICHON

MAIRIE DE CORBONOD 01 (Ain)

Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20260929-2026-046-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026